

DECISION

OBJET : Opération Programmée d'Amélioration de l'Habitat - Paiement d'une subvention par la Communauté Urbaine

Le PRÉSIDENT de la COMMUNAUTE URBAINE du CREUSOT-MONTCEAU-LES-MINES,

Vu l'article L.5211-10 du Code général des collectivités territoriales,

Vu la délibération du conseil communautaire en date du 02 octobre 2024, devenue exécutoire à compter du 03 octobre 2024, lui donnant délégation de compétences en vertu des dispositions susmentionnées

Vu l'arrêté en date du 26 décembre 2023, devenu exécutoire le 26 décembre 2023, donnant délégation de compétences, notamment en ce qui concerne le soutien à l'amélioration des logements du parc privé à Madame la 6ème Vice-Présidente, Madame Montserrat REYES,

Vu la délibération du conseil communautaire en date du 11 février 2021, devenue exécutoire à compter du 12 février 2021, approuvant les termes de la convention d'Opération Programmée d'Amélioration de l'Habitat (OPAH).

Vu la délibération du conseil communautaire en date du 20 mai 2021, devenue exécutoire à compter du 21 mai 2021, approuvant le règlement d'intervention des aides financières de la Communauté Urbaine aux propriétaires de logements privés dans le cadre de l'OPAH.

Considérant les demandes de subvention préalablement établies et vérifiées par l'opérateur SOLIHA en charge du suivi-animation dans le cadre de l'OPAH communautaire et conformément au règlement d'intervention des aides financières de la Communauté Urbaine.

Au titre du programme Autonomie :

- Mme GAUTHIER Annie, propriétaire très modeste
- Mme GILET Daniele, propriétaire occupante très modeste
- Mme GUILLON Mathilde, propriétaire occupante très modeste
- M. KALUZA Ana, propriétaire occupante modeste
- M. LACROIX André, propriétaire occupant très modeste
- Mme MACCORIN Chantale, propriétaire occupante très modeste
- M. MASUEZ Christian, propriétaire occupant modeste
- M. MEUNIER Bernard, propriétaire occupant très modeste
- M. MOREAU René-Jean, propriétaire occupant très modeste
- Mme PAVIA Marie-Thérèse, propriétaire occupante très modeste
- Mme RUTA Janine, propriétaire occupante Modeste
- Mme TAGHARIST Ramona, propriétaire occupante modeste

Au titre du programme Economie d'énergie - AVANCE :

- Mme ARDILIO Sara, propriétaire occupant très modeste
- Mme CHARLES Mylène, propriétaire occupant très modeste
- M. DAUVILLAIRE Jocelyn, propriétaire occupant très modeste
- M. DESFONTAINES Pierre, propriétaire occupant très modeste
- M. JUIGNE Nathan, propriétaire occupant très modeste
- M. NECTOUX Jérôme, propriétaire occupant très modeste
- M. PORPIGLIA Carmelo, propriétaire occupant modeste
- Mme MARCONNET Jeannine, propriétaire occupante très modeste

Au titre du programme Logement Indécent :

- Mme ROBLET Charlène, propriétaire occupante très modeste

Au titre du programme Aides aux Bailleurs :

- M. TOCCACELLI Maurice, propriétaire bailleur d'un logement, rénovation énergétique.

Au titre du programme Façades :

- M. ROMEO Michel, propriétaire bailleur d'un logement
- SCI MELISSELINE, propriétaire bailleur d'un logement
- PERRI Adriana, propriétaire occupante d'un logement

DECIDE ce qui suit :

- D'accorder une aide d'un montant de 1 409.60€ à Mme GAUTHIER Annie
 - D'accorder une aide d'un montant de 1 249.06€ à Mme GILET Danièle
 - D'accorder une aide d'un montant de 261.32€ à Mme GUILLON Mathilde
 - D'accorder une aide d'un montant de 1 111.40€ à Mme KALUZA Ana
 - D'accorder une aide d'un montant de 1 136.93€ à M. LACROIX André
 - D'accorder une aide d'un montant de 2 500€ à Mme MACCORIN Chantale
 - D'accorder une aide d'un montant de 385.40€ à M. MASUEZ Christian
 - D'accorder une aide d'un montant de 1 181.82€ à M. MEUNIER Bernard
 - D'accorder une aide d'un montant de 1 875.60€ à Mme PAVIA Marie-Thérèse
 - D'accorder une aide d'un montant de 534.75€ à Mme RUTA Janine
 - D'accorder une aide d'un montant de 842.07€ à Mme TAGHARIST Ramona
 - D'accorder une aide d'un montant de 1 500€ à Mme ARDILIO Sara
 - D'accorder une aide d'un montant de 1 500€ à Mme CHARLES Mylene
 - D'accorder une aide d'un montant de 1 500€ à M. DAUVILLAIRE Jocelyn
 - D'accorder une aide d'un montant de 1 500€ à M. DESFONTAINES Pierre
 - D'accorder une aide d'un montant de 1 500€ à M. JUIGNE Nathan
 - D'accorder une aide d'un montant de 1 500€ à M. NECTOUX Jerome
 - D'accorder une aide d'un montant de 1 000€ à M. PORPIGLIA Carmelo
 - D'accorder une aide d'un montant de 1 500€ à Mme MARCONNET Jeanine
 - D'accorder une aide d'un montant de 5 000€ à Mme ROBLET Charlene
 - D'accorder une aide d'un montant de 1 500€ à M. TOCCACELLI Maurice
 - D'accorder une aide d'un montant de 2 000€ à M. ROMEO Michel
 - D'accorder une aide d'un montant de 1 630€ à SCI MELISSELINE
 - D'accorder une aide d'un montant de 2 000€ à PERRI Adriana
 - D'accorder une aide d'un montant de 2 054€ à MOREAU René Jean
-
- La présente décision peut faire l'objet d'un recours contentieux dans un délai de deux mois à compter de sa publication.
 - La présente décision sera communiquée aux membres du Conseil communautaire à la faveur d'une prochaine réunion.

Fait à Le Creusot, le 21 octobre 2024

Certifié pour avoir été reçu
à la sous-préfecture le 30 octobre 2024
et publié, affiché ou notifié le 30 octobre 2024

POUR EXTRAIT CERTIFIÉ CONFORME

LE PRESIDENT,
Pour le président et par délégation,
La vice-présidente,

Montserrat REYES

A handwritten signature in black ink, appearing to be 'Reyes', with a long horizontal stroke extending to the right.

LE PRESIDENT,
Pour le président et par délégation,
La vice-présidente,

Montserrat REYES

A handwritten signature in black ink, appearing to be 'Reyes', with a long horizontal stroke extending to the right.